



Arles, vendredi 22 mars 2024

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01976**

---

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Travaux de maintenance (en rive droite par double tunage de la berge)****CHANTIER DE REFECTION DES BERGES DE L'ARNEL  
AVEC ENGINs FLOTTANTS AU TRAVAIL****Réduire la vitesse (à 4 Km/h dans la zone signalée du chantier) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 25/03/2024 à 08:00 au 29/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
  - o Canal du Rhône à Sète  
entre les pk 47.650 et pk 49.800

**S'annoncer par VHF (à l'atelier fluvial du chantier via le canal 10\*) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 25/03/2024 à 08:00 au 29/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
  - o Canal du Rhône à Sète  
entre les pk 47.650 et pk 49.800

**Eviter les remous (dans la zone signalée du chantier) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 25/03/2024 à 08:00 au 29/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
  - o Canal du Rhône à Sète  
entre les pk 47.650 et pk 49.800

**Commentaire :**

En raison de la réfection en cours de la berge de l'Arnel à Palavas-Les-Flots, les usagers de la voie d'eau appliqueront les mesures temporaires prescrites ci-avant.

Une signalisation finalisée propre au chantier et en accord avec les présentes mesures temporaires va être posée très prochainement.

\*Pour tout dysfonctionnement de la VHF ou en cas d'embarcations en transit non dotées de la VHF, les usagers contacteront l'atelier fluvial via le 07.87.24.02.66

**Service(s) à contacter :**

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES  
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

**Date limite d'affichage :**  
30/03/2024

Par délégation



Joseph VIOLLIN